

Samer, le 1^{er} mars 2024

**Procès-Verbal de la
Réunion de Conseil Municipal
Du 29 février 2024 à 18h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 29 février 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de SAMER.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, M. MAQUINGHEN, Mme POCHET, M. LOUVET, Mme MEKLEMBERG, M. BAILLY, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme BEAUSSE, Mme ROUX, Mme CHATILLON, M. BUIRETTE, M. DARCHEVILLE, M. JOUGLEUX, Mme WALLE.

Etaient absents ou excusés : Mme LEFEBVRE, Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme CHATILLON), M. CARLU, M. NAUDET (ayant donné pouvoir à M. MARTEL), Mme COLOMBO, Mme HUDNER, M. LABONTE (ayant donné pouvoir à M. LOUVET), M. SAILLY (ayant donné pouvoir à M. BUIRETTE) et M. MILLE (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN).

18 présents + 5 pouvoirs

M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.

M. JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Demandes de subventions d'investissement
- Horaires de l'école Coustès
- Animation du repas des aînés

BUDGET

Demandes de subventions d'investissement :

1) Vidéo protection (FIPD 50% ; Région 5%) :

Programme de videoprotection

	Dépenses en HT		Recettes
caméras et licences	69 739,00 €	subvention DETR	30 474,81 € 25%
		FIPD	60 949,62 € 50%
câble et connectique	52 160,24 €	subvention région	6 094,96 € 5%
		Fonds propres	24 379,85 € 20%
TOTAL	121 899,24 €		121 899,24 €
TOTAL TTC	146 279,09 €		
Reste à charge TTC	29 255,82 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes de subventions.

2) Gilets Pare-balles :

Demande de FIPD : 50 % plafonné à 250 € par gilet soit 750 € pour 3 gilets sur un montant total de 1 526 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention.

3) Réparation des dommages suite aux inondations : région et département

	Dépenses en HT		Recettes
Voirie	236 728,10 €	dotation de solidarité	102 974,01 €
		subvention département	30 000,00 €
STEP	106 518,63 €	subvention région	50 000,00 €
		TOTAL	182 974,01 €
TOTAL	343 246,73 €	reste à financer TTC	228 922,07 €
TOTAL TTC	411 896,08 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes de subventions.

4) Plan 1000 arbres (Région)

90% des dépenses des plants (d'espèces locales) et fournitures (protections, paillage, tuteurs).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention.

5) Rénovation Salle Lemanski (Région)

RENOVATION SALLE DE SPORTS LEMANSKI

Estimatifs en HT

Dépenses		Recettes	
Architecte-AMO	125 000,00 €	Département	500 000,00 €
géomètre	8 500,00 €	région	150 000,00 €
étude de sol	7 500,00 €	fonds vert	253 253,75 €
SPS-CT	18 000,00 €	DETR	422 089,58 €
BET structure	17 000,00 €	Parc-FDE	25 343,34 €
travaux	1 512 358,33 €		
TOTAL HT	1 688 358,33 €	TOTAL HT	1 350 686,67 €
TOTAL TTC	2 026 030,00 €	reste à financer HT	337 671,66 €
reste à charge TTC	405 205,99 €		

M. VAN ROEKEGHEM rappelle que ces dépenses ne concernent que la rénovation énergétique de la salle et que les dépenses pour une future extension (salle d'escalade, salle de padel) ou pour les panneaux solaires ne sont pas encore prévues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention.

6) Étude de requalification de l'ancienne école primaire, de la salle des fêtes et de la maison de l'Abbaye (FARDA- département)

Étude de requalification de l'ancienne école primaire, de la salle des fêtes et de la maison de l'Abbaye

Dépenses en HT		Recettes	
étude	25 120,00 €	subvention DETR	12 560,00 € 50%
		FARDA	6 000,00 € 24%
		Fonds propres	6 560,00 € 26%
TOTAL	25 120,00 €		25 120,00 €
TOTAL TTC	30 144,00 €		
reste à charge TTC	7 872,00 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention.

7) Programme de réfection de voirie : département (FARDA et amende de police)

Programme de réfection et sécurisation de voirie

Dépenses en HT		Recettes	
divers voirie	176 042,50 €	subvention DETR	39 417,78 €
		FARDA	15 000,00 €
rue de Montreuil	30 540,09 €	amende de police	15 000,00 €
		Fonds propres	137 164,81 €
TOTAL	206 582,59 €		206 582,59 €
TOTAL TTC	247 899,11 €		
reste à charge TTC	164 597,77 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes de subventions.

8) Acquisition de foncier : département (FARDA)

20 % d'un montant de dépenses plafonné à 50 000 € soit une subvention maximale de 10 000 €

Dossier présenté : acquisitions pour réalisation de liaisons douces (Batireno = 12 000 € - Beutin : en attente de chiffrage)

M. MAQUINGHEN explique que, rue de Longuerecques, il y a un projet de 11 terrains à bâtir qui donnent sur la rue du Ruisseau et qu'il est possible d'acquérir une parcelle d'environ 90 m² pour faire une liaison piétonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention.

9) Jardins familiaux : département (fonds alimentaire durable et fond biodiversité)

JARDINS FAMILIAUX SUR VERGER COMMUNAL

	Dépenses		Recettes	
	TTC	HT		
Labour et hersage	600,00 €	500,00 €	Parc	3 580,48 €
Aménagement de Noues	1 083,60 €	903,00 €		
Affinage du Sol	430,00 €	358,33 €	Fond biodiversité	2 685,60 €
Conception et mise en œuvre de 2 chicanes	862,00 €	718,33 €	Subventions	
Animation en permaculture	1 500,00 €	1 250,00 €	Fonds Alimentaire durable	23 007,20 €
Mare	4 028,40 €	3 357,00 €		
Réalisation d'accès pour passerelle	24 270,00 €	20 225,00 €		
Passerelle	18 801,60 €	15 668,00 €		
Composteurs x 15	450,00 €	375,00 €		
Cabanons x 15	22 500,00 €	18 750,00 €		
Récupérateurs eaux de pluies x 15	3 000,00 €	2 500,00 €	SOUS TOTAL SUBVENTIONS	29 273,28 €
			fonds propres	47 652,32 €
total	76 925,60 €	64 104,67 €	total	76 925,60 €
reste à financer TTC	57 182,78 €			

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes de subventions.

ÉCOLE-JEUNESSE

Horaires de l'École élémentaire Lucien Coustès :

Les nouveaux horaires de l'école Coustès (8h45-12h15 / 14h15-16h45) adoptés depuis janvier 2023 constituent une dérogation aux horaires actés par l'éducation nationale. Il convient de demander à nouveau cette dérogation pour la rentrée de septembre 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les nouveaux horaires à l'école Lucien Coustès, à savoir, 8h45-12h15 / 14h15-16h45.

ANIMATION – CULTURE - PATRIMOINE

Repas des aînés :

Le repas des aînés aura lieu le jeudi 9 mai :

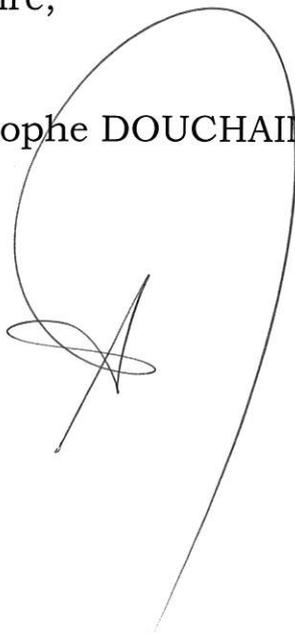
- Animation par Roby Spectacles pour 990.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat.

La séance est close à 18h47.

Le Maire,

Christophe DOUCHAIN.



Le secrétaire de séance,

David JOUGLEUX.

